
Sanction des études

Dernière mise à jour : 05-05-2011

Sanctions des études

Chaque unité de formation est sanctionnée par une attestation de réussite.

Les formations DBB ainsi que les UF2 sont sanctionnées par un certificat de réussite. La formation de gestion est sanctionnée par un certificat de réussite octroyant l'accès à la profession (Ministère des Affaires Economiques).